

REPUBLIQUE DEPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID: 084-218400695-20240411-DEL2024079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fréderic TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23

- en exercice: 23

- qui ont pris part à la délibération : 21

M. Michel ROURRE M. Henri ANDRIEUX LOUER M. Jean-Pierre PASCAUD Mme Noëlla ROMMEL Mme Rosine CARILLO M. Edouard SCHMID M. Christian MANCIP TRAMIER M. Franck VALLON Mme Chantal MOCZADLO M. Jérémie JEAN Mme Alexandrine MEYNAUD M. Alain MARCELIN Mme Carole LAURENT M. Pierre GAC Mme Christelle ABATE Mme Martine MARCHAND Mme Geneviève SIAUD

Ont donné pouvoir:

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents: M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024 Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

2024 DGS 079	VOTE DU BUDGET 2024

Rapporteur: Monsieur Michel ROURRE

Monsieur Michel ROURRE, 1er adjoint au maire en charge des finances présente le budget PRIMITIF DE LA COMMUNE exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

5 131 366.08 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT

4 609 497.09 € EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

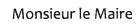
Le Conseil Municipal Le rapporteur entendu, Délibère et décide

> D'approuver le budget PRIMITIF COMMUNE 2024 ainsi présenté et annexé à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvement public le crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs au ID :084-218400695-20240411-DEL2024079-DE personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget.





Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance M. Henri ANDRIEUX LOUER

Pour	17
Abstention	0
Contre	4 : Mmes Siaud, Saez,
	Meynaud, M. Gac

Publiée le 29 avril 2024